

Direction Opérationnelle des Télécommunications de MOSTAGANEM

Réf: AT/DOT27/SDT/DRA/ 76 /2023

A :
Monsieur Le Gérant de l'Entreprise BELMAHDI AZEDDINE
Cité BENALLOU AEK N° 12 Relizane

Objet: Mise en demeure (2^{ème})

Travaux de pose de câble FO ODN CREN3 (CHEMIN DES CRETES) Lot 2.
ODS N°199/23 du 11/05/2023.

J'ai le regret de vous informer que malgré la mise en demeure du 16/07/2023, les travaux ne sont pas achevés à ce jour notamment :

- 1- fixation des gaines métalliques
- 2- Câbles FO attachés sur poteaux électriques
- 3- Câbles FO auto-portés non attachés.
- 4- FAT à déplacer, et Manque le Marquage des câbles, joints et boitiers
- 5- FDT non sécurisé

Par ailleurs, Je vous informe que votre équipe était absente depuis le 19/08/2023 et mes services rencontrent des difficultés pour vous contacter (pas de réponses aux appels téléphoniques).

A cet effet, je vous mets en demeure pour prendre toutes les dispositions nécessaires pour terminer les travaux et ce dans un délai de Huit (08) jours à partir de la date de la première parution de la présente sur le site Web d'Algérie Télécom.

A défaut, des mesures coercitives seront appliquées à l'encontre de votre entreprise conformément aux clauses du contrat.

Mostaganem, Le 22/08/2023.



Directrice Opérationnelle des
Télécommunications
de Mostaganem
Signée : GOUAL Yasmina